

Monsieur le Sénateur,
Mesdames les Conseillères Régionales,
Monsieur le Conseiller Général,
Chers collègues Maires et vice-présidents de la communauté d'agglomération de Saint-Malo,
Mesdames et messieurs les adjoints,
Mesdames et messieurs les membres de l'équipe municipale,
Mesdemoiselles et messieurs les conseillers municipaux enfants
Mesdames et messieurs les membres du personnel communal et du CCAS
Présidents d'associations
Chers concitoyens.

Permettez-moi d'abord de présenter des vœux personnels à chacune et à chacun d'entre vous ; vœux de santé, d'épanouissement et de bonheur sur le plan personnel, le plan familial ou professionnel.

Ces vœux sont aussi l'occasion de témoigner notre solidarité à celles et ceux qui affrontent des moments douloureux.

Cette année 2011 s'annonce encore sous des auspices difficiles mais l'équipe municipale est à pied d'œuvre pour défendre, avec vous, des projets importants pour la commune :

Notre lotissement communal Le Bellevend prend forme en continuité, en prolongement de notre centre bourg d'Hirel. Il va constituer d'ici quelques mois un nouveau quartier d'agrément, alliant accession sociale à la propriété, lots libres dont 11 sur 12 à ce jour ont été commercialisés ainsi qu'une offre locative sous la forme de 2 petits collectifs, comprenant 12 appartements et de 2 maisons individuelles, ainsi que 5 pavillons en accession sociale à la propriété offre gérée par Emeraude Habitation. A cela viendront s'ajouter des cellules commerciales. Nous avons déjà des contacts sérieux avec des professionnels. Pour le moment, ce sont plutôt des activités axées sur des services à la personne, je ne vous en dis pas plus pour l'instant car rien n'est réellement concrétisé.

Ce lotissement Le Bellevend aura été l'occasion en 2010 d'effectuer des extensions d'éclairage public rue du Domaine et des Tourailles et nous envisageons, en 2011, un giratoire entre la rue des Tourailles et la Quesmière pour faciliter le flux de circulation qui devrait s'accroître avec les emménagements. La construction des maisons individuelles avance, les premiers arrivants prennent possession des lieux et je suis ravie de souhaiter la bienvenue aux nouveaux colotis dont certains nous font d'ailleurs le plaisir d'être là ce soir.

Le Bellevend s'inscrit dans la volonté partagée avec la plupart de nos communes voisines d'accueillir de nouveaux venus sur notre littoral. Il a aussi vocation de permettre aux jeunes générations natives de Hirel et de Vildé de s'installer sur un territoire qui nous est cher.

C'est dans cet esprit que nous avons lancé une procédure d'évolution de notre Plan Local d'Urbanisme, document qui régit ce que l'on appelle le droit applicable au sol sur la commune : qu'a-t-on de droit de faire sur un terrain et dans quelle condition ? Je l'annonçais l'an dernier à la même date, dans cette salle. La procédure est en cours, nous venons d'ailleurs de clore l'enquête publique (le 30 décembre à midi) et

notre commissaire enquêteur dispose d'un mois pour nous transmettre son rapport qui sera dès lors consultable en mairie.

Le dossier comporte des projets d'extensions d'urbanisation car de nouveaux lotissements pourraient se concrétiser (la demande existe et des lotisseurs s'intéressent à notre commune). Il est aussi l'occasion de corriger certaines erreurs dites matérielles, de lever des emplacements réservés relatifs à des projets qui ont évolué (comme l'aménagement de la RD7 entre Vildé et la Fresnais par exemple) ou encore d'assouplir un règlement qui s'avérait vraiment pénalisant sur certains aspects (des implantations de construction en bordure de route par exemple).

Toutefois, comme vous le savez déjà car vous l'avez lu dans la presse, nous évoluons actuellement dans un contexte de vigilance aigüe depuis les événements dramatiques de février 2010, lorsque les forces de la nature se sont conjuguées contre les habitations de bord de mer de Vendée et Charente Maritime. Cette tempête est survenue sur un terrain et un environnement certes très différent du nôtre, mais elle bouscule l'ordre établi et crée un héritage lourd à porter par l'ensemble des communes du littoral.

Depuis, la circulaire ministérielle Xynthia est née et des Plans de prévention des risques de submersion marine naissent un peu partout sur nos côtes. L'un d'eux porte sur le territoire du marais de Dol. Il s'étale sur 22 communes et englobe bien évidemment Hirel.

Ce plan de prévention ou PPR aura pour objet d'identifier d'éventuelles zones inondables qui deviendront de fait inconstructibles. Le plan est prescrit par l'Etat qui seul a la compétence en la matière et il devrait aboutir d'ici 2 à 3 ans. Ce délai d'élaboration paraît conséquent mais on nous précise que la procédure comporte plusieurs études (le sondage de la digue de la Duchesse-Anne dont on connaît déjà 2 points de rupture, aux Nielles et au niveau du port du Vivier-sur-Mer, des études topologiques et environnementales, la nature des sols et autre expertise). L'Ille-et-Vilaine, avec ses 70km de côtes dont la Baie du Mont Saint-Michel, représente à elle-seule 50% du risque breton.

Or vous l'aurez compris aux travers des différents et récents articles de presse locale, la prescription d'un tel plan ou PPR a des impacts directs et immédiats sur nos communes.

Certes le Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine est une mesure de protection des populations et de prévention des risques sur nos côtes, plan qui plus est sera financé par l'Etat. Mais l'Etat invoque le principe de précaution dès à présent !

Depuis le 16 décembre dernier, date à laquelle le sous-préfet a reçu l'ensemble des maires concernés, il y a officiellement 'connaissance d'un risque identifié' par les communes, ce qui signifie que la responsabilité des maires est engagée !

Il a été clairement énoncé que sans attendre l'élaboration du PPR, il ne doit plus être envisagé une augmentation significative de la population sur nos communes au titre du principe de précaution, en d'autre terme pas de nouveaux lotissements. Quant aux demandes individuelles, elles sont dorénavant traitées au cas par cas conjointement par les mairies et par les services de l'Etat. Les maisons de plain-pied ne devraient plus être autorisées, les pièces de sommeil au RDC non plus.

Notre projet d'évolution du PLU comportant de l'extension d'urbanisation, ces points seront à différer, à remettre à plus tard. Le dossier de modifications du PLU qui sera soumis pour approbation au Conseil municipal sera inévitablement revu à la baisse. Nous nous attendons à peu, voire à très très peu de zones identifiées comme inondables par le PPR sur notre territoire et je sais que les anciens ne me démentiront pas. Mais nous sommes dès à présent contraints par la période d'élaboration du Plan de prévention relatif aux risques de submersion marine. Le maire doit être très vigilant, appliquer le principe de précaution, puis, lorsque le PPR sera élaboré, il devra veiller à le faire appliquer.

Le développement de la commune s'en trouvera forcément freiné, mais nous n'en perdons pas pour autant notre dynamisme et notre volontarisme / initiative.

En effet, les communes sont soumises à bien d'autres impératifs comme par exemple l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde. Le PCS est un document obligatoire (j'insiste) qui a pour but d'organiser la sauvegarde des populations en cas de risque majeur (risque naturel, sanitaire ou technologique). La commune de Hirel est à l'origine d'une coopération prochaine intercommunale pour la réalisation en parallèle des PCS de plusieurs collectivités voisines, mutualisant ainsi les moyens et les coûts.

Je pressens que ce type de démarche est la bonne solution dans divers domaines et je souhaite le favoriser quand l'occasion se présente. Prochainement, une formation pour les agents de plusieurs communes des alentours qui travaillent auprès des enfants devrait être organisée. Mutualiser, ce pourrait être le cas sur un thème d'actualité pour Hirel : l'assainissement collectif. Nous sommes en phase d'étude pour étendre la capacité de nos lagunes à Hirel et de diagnostic de l'état actuel du réseau. Mais un projet de collaboration entre communes pour, à terme une éventuelle station d'épuration commune, ne pourrait-il pas être une option à envisager? Dans le contexte de restriction budgétaire que nous connaissons aujourd'hui, les élus locaux seront peut-être amenés à réfléchir et à penser coopération intercommunale. Je tends à rejoindre mon collègue Daniel Gaslain, qui s'est fait l'écho de cette éventualité ce matin dans son discours des vœux.

D'autres réflexions et d'autres projets seront menés en 2011 :

- une étude pour l'aménagement des 2 bourgs va être lancée très prochainement.
- Nous allons poursuivre l'effacement réseau de la Grande rue à Vildé-la-Marine,
- Le projet de parking cimetière Hirel devrait se concrétiser cette année
- Des travaux sur certains bâtiments communaux vont être effectués : nous réfléchissons à une rénovation de cette salle des fêtes. Le point Lecture à Vildé va être remis aux normes

Le travail ne va pas manquer en 2011 pour l'équipe municipale. Ne pas manquer de travail, c'est ce que je souhaite à nos deux jeunes restauratrices : Corinne Belloir et Aurélie Lefevre.

Elles ont été séduites par le projet communal d'un commerce en centre bourg. La maison précédemment acquise par la municipalité à proximité se prépare donc à de nouvelles aventures, destinée au restaurant en RDC et à un logement à l'étage.

J'espère que vous serez nombreux à venir goûter les excellents petits plats qu'Aurélie nous préparera avec entrain, j'en suis sûre.

Je vais leur laisser la parole pour se présenter et nous parler de leur projet.

Avant de conclure, je voudrais également vous parler d'un sujet qui m'est très cher : c'est celui de l'accessibilité. Au sein de Saint-Malo Agglomération, je suis Vice-présidente chargée de l'accessibilité. 2010 a vu l'approbation du schéma directeur d'accessibilité des transports par le conseil communautaire.

Une personne en situation de handicap doit pouvoir utiliser les transports en commun comme une personne « dite normale ».

Au niveau de notre commune, comme pour toutes les autres communes de SMA, cela va impliquer des travaux d'aménagement de la voirie. En effet, les arrêts de bus situés en centre bourg (à Hirel et à Vildé-la-Marine) seront des arrêts accessibles. Par conséquent, nous devons également rendre la voirie accessible de part et d'autre de l'arrêt. Ces travaux sont programmés pour 2012, je vous en reparlerai l'année prochaine.

Je voudrais donc remercier Oriane Cochennec – Le Jeanne et Emilie Plochocki, du service Transports de Saint-Malo Agglomération pour le travail formidable qu'elles ont effectué en 2010 et qu'elles poursuivront en 2011, j'en suis sûre.

Enfin, je souhaite offrir mes vœux et mes remerciements aux forces vives de la commune :

Je tiens comme chaque année à avoir un mot d'encouragement pour notre panel associatif. Il reste au fils des ans dynamique et moteur, enrichi en 2010 d'une nouvelle équipe de foot que je salue ainsi que l'association Genifee qui propose en ce début 2011 des cours d'informatique. Merci aux bénévoles à la bibliothèque et au Point lecture de Vildé-la-Marine pour leur temps et leurs efforts.

Tous mes vœux et un mot d'encouragement à nos tout jeunes élus du Conseil municipal des Enfants (élèves de CM1 et CM2). Ils entament un mandat d'une année, c'est un investissement qui se respecte. J'en profite pour remercier Delphine Robert du SIAJE, Pierrette Guérinel et Alain Cossonnière pour leur implication dans le CME et Véronique Alix qui s'en ai occupé jusqu'en juin dernier.

Je remercie l'équipe éducative de notre école publique pour son travail et son investissement, ainsi que les parents et les associations qui s'y impliquent régulièrement. Je salue le travail de collaboration institué depuis le début de l'année scolaire entre la directrice et moi-même. Nous devons continuer à travailler ensemble pour le bien des enfants.

Je tiens également à saluer les membres et le personnel du CCAS, le personnel de la commune, les membres des commissions communales et les élus du Conseil municipal, tout particulièrement quand ils s'investissent sur des dossiers comme le PLU, l'assainissement, les travaux, l'animation ou les finances.

Je vais donner la parole à Maurice Jannin, conseiller général. Le Sénateur Le Men prendra ensuite la parole s'il le souhaite. Ensuite, pour conclure, je reprendrai la main pour rendre hommage à une personnalité de la commune : M. Joël Pinson.

Je tiens à présent à profiter de l'occasion et du public nombreux présent ce soir pour rendre hommage à l'un des mes prédécesseurs, Monsieur Joël Pinson, dont je souhaitais annoncer officiellement la nomination en tant que Maire honoraire de Hirel.

Comme vous le savez peut-être déjà, l'honorariat, possible après 18 années de vie municipale dans une même commune, est conféré par arrêté préfectoral à la demande de l'ancien maire lui-même ou par le maire en exercice. Nous concernant ici à Hirel, c'est avec plaisir que j'ai fait cette demande il y a environ 1 an, début 2009.

En effet, Monsieur Joël PINSON a exercé les fonctions de conseiller municipal de mars 1977 à mars 1989, soit pendant 12 années, suivies des fonctions de maire de 1989 à mars 2001, soit pendant 12 années au sein du conseil municipal de la commune de Hirel.

C'est un investissement non négligeable auquel je rends hommage ce soir. Permettez-moi, Monsieur le maire, de vous souhaiter encore beaucoup de moments heureux dans notre commune et de vous offrir un clin d'œil pêle-mêle d'Hirel et de Vildé-la-Marine, instantané de lieux et de moments de notre jolie collectivité.

Très bonne année 2011 à toutes et à tous, beaucoup de bonheur, de joies et de couleurs.